



13^e Réunion régionale africaine

Addis-Abeba, Ethiopie, 30 novembre-3 décembre 2015

AFRM.13/D.1(Rev.1)

Note d'information

Lieu et adresse de la réunion

Centre de conférence des Nations Unies (CCNU)
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
Menelik II Avenue
P.O. Box 3001
Addis-Abeba
Ethiopie

Téléphone: +251 115 517 200
Fac-similé: +251 115 514 416
Site Web: www.uneca.org/uncc

Site Web de la réunion

www.ilo.org/afrm2015

Enregistrement

Badge d'identification de l'OIT

Pour accéder au Centre de conférence, les participants à la treizième Réunion régionale africaine devront porter un badge officiel d'identification de l'OIT. Celui-ci devra être retiré personnellement au bureau d'enregistrement (salle d'enregistrement) de la réunion au Centre d'accueil des visiteurs du CCNU sur présentation d'une pièce d'identité valable comportant une photo.

Horaires d'ouverture du bureau d'enregistrement

Le bureau d'enregistrement sera ouvert le dimanche 29 novembre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00, puis de 14 h 00 à 16 h 00. Il sera ouvert le lundi 30 novembre à partir de 8 h 00.

Conditions requises pour l'enregistrement

Pour que les formalités d'enregistrement puissent être accomplies, les pouvoirs des délégations nationales doivent parvenir au bureau du Conseiller juridique du BIT le lundi 2 novembre 2015 au plus tard. Le formulaire de présentation des pouvoirs est disponible sur le site Web de la réunion: www.ilo.org/afrm2015.

Règles de procédure

Le *Règlement pour les réunions régionales (2008)* régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la treizième Réunion régionale africaine: (<http://ilo.org/public/french/bureau/leg/download/rules-regmtg.pdf>).

Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 4.1, du Règlement, chaque Etat Membre participant à la réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, accompagnés du nombre de conseillers techniques jugés nécessaires.

L'article 1, paragraphe 2, du Règlement prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives des employeurs ou des travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'Organisation internationale du Travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56^e session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres.

Parité hommes/femmes aux réunions de l'OIT

L'OIT s'engage à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et lance un appel aux gouvernements des Etats Membres ainsi qu'aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs afin qu'ils fassent le maximum pour que les délégations comportent au moins 30 pour cent de femmes, l'objectif à terme étant la parité. Cet appel fait écho à la résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la Conférence à sa 98^e session (2009).

Lors de la douzième Réunion régionale africaine (Johannesburg, 11-14 octobre 2011), les femmes ne représentaient que 21,4 pour cent du nombre total de délégués et de conseillers à la réunion et 13 délégations ne comptaient aucune femme.

Dispositions financières

Chaque Etat Membre ou territoire prend en charge les frais de voyage et de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques (article 1, paragraphe 1, du Règlement).

Réunions de groupe

Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs se réuniront le lundi 30 novembre 2015 de 9 h 30 à 12 h 00 afin d'élire leurs bureaux respectifs et, le cas échéant, d'examiner certaines des questions abordées dans le rapport du Directeur général. Les groupes continueront à se réunir pendant toute la durée de la réunion.

Résumé du programme

La réunion s'ouvrira à 14 h 00 le lundi 30 novembre 2015 pour procéder à l'élection de son bureau: le président et les vice-présidents gouvernemental, employeur et travailleur de la réunion ainsi qu'à la désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et du Comité de rédaction.

La séance officielle d'ouverture de la treizième Réunion régionale africaine se tiendra de 14 h 30 à 16 h 00 et sera suivie par un dialogue de haut niveau de 16 h 30 à 18 h 30.

A partir du mardi matin, 1^{er} décembre 2015, les travaux prendront la forme d'un débat général sur le rapport du Directeur général intitulé *Vers un développement inclusif et durable en Afrique grâce au travail décent*. Ces débats en séance plénière seront entrecoupés par deux débats spéciaux en séance plénière.

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration du BIT à sa 320^e session (mars 2014), une séance spéciale aura lieu le mercredi 2 décembre 2015 de 16 h 30 à 18 h 30 sur le thème: *Promotion et mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique*. Une note d'information sur cette question sera publiée sur le site Web de la réunion régionale par la suite.

La réunion adoptera son rapport, ses conclusions et d'éventuelles résolutions, et elle prendra note du rapport de sa Commission de vérification des pouvoirs le jeudi 3 décembre, à partir de 11 h 15; la cérémonie de clôture suivra.

Pendant toute la durée de la réunion, le site Web (www.ilo.org/afrm2015) sera mis à jour tout comme les sites des média sociaux apparentés (Facebook, Twitter, YouTube).

De nombreuses photos seront prises pendant la réunion et mises à la disposition des délégués.

Discussion en séance plénière

Pour permettre au plus grand nombre possible d'orateurs d'intervenir dans la discussion sur le rapport du Directeur général, l'article 10, paragraphe 7, du Règlement limite le temps de parole à cinq minutes sauf assentiment du bureau de la réunion. Il est donc vivement recommandé aux orateurs de réduire à un minimum les formules de politesse afin que leur intervention soit brève et porte rapidement sur l'essentiel.

Liste des orateurs

Une liste des orateurs sera établie. Les personnes souhaitant prendre la parole pendant la discussion sur le rapport du Directeur général ainsi que lors des débats spéciaux en séance plénière pourront s'inscrire à l'avance en envoyant un courriel à M^{me} May Ontal (ontal@ilo.org), bureau du Greffe de la réunion régionale. Il sera également possible de s'inscrire à Addis-Abeba. La date limite d'inscription sur la liste des orateurs pour la discussion générale et pour les dialogues spéciaux sera annoncée à l'avance.

Interprétation

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en arabe, français et anglais dans les réunions de groupe, en séance plénière et dans les débats tripartites. Les orateurs

pourront également s'exprimer en portugais avec une interprétation en anglais, français et arabe. En revanche, il n'y aura pas d'interprétation vers le portugais.

Pour garantir la meilleure interprétation possible, un service spécial a été mis en place à interpret@ilo.org. Les participants sont vivement encouragés à envoyer à cette adresse les discours préparés à l'avance qu'ils souhaitent prononcer pendant la réunion. Les textes devraient comporter le nom de l'orateur, son titre, le nom du pays ou de l'organisation qu'il représente et le numéro de la question à l'ordre du jour. Seul le texte prononcé fait foi. Il est également possible de donner une version imprimée du discours au secrétariat qui le transmettra aux interprètes. Ce procédé permet de garantir que les déclarations seront fidèlement retranscrites dans les comptes rendus de la réunion.

Documents

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux débats paraîtra en français, anglais et arabe et sera disponible sur le site Web de la réunion. Le rapport de la réunion, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ainsi que les conclusions et les résolutions qui pourraient éventuellement être adoptées seront également disponibles dans ces trois langues.

Distribution de documents et réduction de la consommation de papier

Conformément à la politique verte de l'OIT, la distribution des documents papier sera limitée lors de la réunion. Le rapport du Directeur général ne sera disponible qu'en nombre limité à Addis-Abeba. Les délégations sont donc encouragées à venir avec les exemplaires qui leur auront été envoyés au préalable ou à télécharger les documents depuis le site Web (www.ilo.org/afrm2015).

Les documents seront distribués aux délégations comme suit:

- **quatre** exemplaires pour chaque délégation d'un Etat Membre représenté à la réunion (**un** exemplaire pour chacun des deux délégués gouvernementaux, **un** pour le délégué employeur et **un** pour le délégué travailleur);
- **un** exemplaire par délégation pour toutes les autres délégations présentes à la réunion (observateurs, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales).

Pour éviter toute impression excessive, les exemplaires supplémentaires ne seront disponibles que sur demande explicite formulée au moyen d'un formulaire spécifique.

Tous les documents préparés avant et pendant la réunion seront affichés sur le site Web de la réunion régionale. Une connexion Wi-Fi sera disponible dans les locaux, y compris dans toutes les salles de réunion. Les délégations sont vivement encouragées à venir avec leurs ordinateurs portables ou tablettes électroniques. Des ordinateurs avec une connexion Internet seront également disponibles dans les locaux de la réunion.

Réceptions

Le gouvernement de l'Ethiopie donnera un dîner le lundi 30 novembre 2015 à 19 h 00 à l'hôtel Sheraton. Un service de transport sera assuré à l'aller et au retour.

La réception du Directeur général aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2015 à 18 h 00 dans la salle de banquet (Banquet Room) du centre.

Informations pratiques

Addis-Abeba est la capitale et la ville la plus importante d’Ethiopie. Elle abrite le siège de l’Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique ainsi que de nombreuses autres organisations continentales et internationales. Le Bureau régional de l’OIT pour l’Afrique et le bureau de pays pour l’Ethiopie et la Somalie sont situés à Addis-Abeba.

La ville d’Addis-Abeba a été fondée en 1887 par l’Empereur Menelik II, et elle fait partie des capitales les plus élevées au monde (altitude 2 400 m).

Plus de 80 langues sont parlées en Ethiopie; à Addis-Abeba, la plus courante est l’amharique mais l’anglais est généralement bien compris.

L’Ethiopie utilise le calendrier éthiopien qui est construit sur la base du calendrier copte de l’an 25 avant J.-C. L’année est divisée en 12 mois de 30 jours chacun, plus un treizième mois de cinq ou six jours (d’où le slogan touristique «13 mois de soleil»). L’année commence le 11 ou le 12 septembre (dans le calendrier grégorien), et il y a un décalage de 7 à 8 ans par rapport au calendrier grégorien.

Voyage et réservation de chambres d’hôtel

Les délégués sont invités à organiser eux-mêmes leur voyage et à procéder à leur réservation d’hôtel le plus rapidement possible de manière à profiter des conditions intéressantes que l’OIT a négociées avec un certain nombre d’hôtels situés à proximité des locaux de la réunion. La liste de ces hôtels (tous atteignables à pied depuis le Centre de conférence) figure sur le site Web de la réunion.

Pour des raisons pratiques, les délégués devront contacter directement l’hôtel de leur choix en utilisant le formulaire de réservation sur le site Web.

Les réservations devront être faites avant la date limite indiquée dans la liste des hôtels; après cette date, les tarifs et les chambres négociés ne pourront plus être garantis.

Les délégués qui le souhaitent peuvent séjourner dans d’autres hôtels que ceux indiqués sur la liste, mais ils devront alors organiser eux-mêmes le transport entre l’hôtel qu’ils auront choisi et le lieu de la réunion.

Transport à l’arrivée

Un guichet d’accueil sera installé dans l’aéroport international de Bole, immédiatement après les services d’immigration, les samedi 28 et dimanche 29 novembre 2015. Il sera signalé par une pancarte «13th African Regional Meeting of the ILO». Les participants seront accompagnés au bus desservant leur hôtel. Les participants ne séjournant pas dans l’un des hôtels de la liste pourront néanmoins s’adresser au guichet d’accueil qui leur indiquera comment se rendre à leur hôtel.

Les délégations sont invitées à contacter la mission diplomatique de leur pays accréditée auprès du gouvernement de l’Ethiopie pour d’autres arrangements à l’arrivée et au départ.

Bagages

Pour des raisons de sécurité, les bagages peuvent être contrôlés par un équipement à rayons X aux aéroports de départ et d'arrivée.

Il est conseillé aux participants de déclarer leur ordinateur portable et tout autre équipement électronique à l'entrée dans le pays afin de respecter les règlements douaniers nationaux.

Transports pendant la réunion

Les hôtels sélectionnés peuvent être atteints à pied depuis le Centre de conférence (en passant par l'entrée visiteurs). De ce fait, aucune navette n'est prévue entre les hôtels et le lieu de la réunion.

Passeports et visas

Un passeport valable est requis pour entrer en Ethiopie.

Les participants pourront obtenir auprès de l'ambassade d'Ethiopie dans leurs pays respectifs des informations sur les formalités d'entrée dans le pays. Un visa est requis pour tous les voyageurs, sauf les ressortissants de Djibouti et du Kenya.

Il existe une ambassade d'Ethiopie dans les pays suivants: Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Zimbabwe. Les délégués de ces pays (sauf Djibouti et le Kenya) devront demander un visa d'entrée en Ethiopie avant de partir pour Addis-Abeba.

Les participants provenant de pays dans lesquels il n'existe pas d'ambassade d'Ethiopie pourront obtenir un visa à l'arrivée. Des informations supplémentaires sur les conditions à remplir pour obtenir un visa à l'arrivée seront disponibles sur le site Web de la réunion.

Pour des informations complémentaires, veuillez consulter la note intitulée «Information concernant les visas» disponible sur le site Web de la réunion à l'adresse suivante: http://www.ilo.ch/global/meetings-and-events/regional-meetings/africa/arm-13/WCMS_423366/lang--fr/index.htm.

Contrôles des changes

Selon les directives de la Banque nationale d'Ethiopie portant sur l'entrée et la sortie de devises étrangères et de birr éthiopiens (ETB), tout voyageur qui ne réside pas en Ethiopie doit déclarer les montants supérieurs à 3 000 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.), ou son équivalent dans une autre devise convertible, à l'entrée dans le pays en remplissant le formulaire de déclaration du Service éthiopien des douanes et recettes.

Un voyageur non résident ne peut quitter l'Ethiopie avec plus de 3 000 dollars E.-U., ou son équivalent dans une devise convertible, sauf sur présentation d'un document bancaire indiquant que les devises ont été achetées en Ethiopie ou d'un document des services des douanes délivré à l'entrée dans le pays, et si le visa est toujours valable. Les reçus de change obtenus à l'aéroport à l'arrivée devraient être conservés car ils peuvent être exigés au départ. Les voyageurs entrant dans le pays ou le quittant peuvent être en possession de 200 ETB en espèces au maximum.

Assurance

Il est vivement conseillé aux participants de contracter, soit à leurs frais, soit à ceux de leur gouvernement ou de leur organisation, une assurance valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accident (y compris les frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès et dommages au tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans les cas de demande de prestations liée à un problème médical préexistant surgissant avant, pendant ou après la réunion. Il est également recommandé aux participants de ne voyager que s'ils sont en bonne santé et de respecter scrupuleusement les procédures sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

Santé

Les voyageurs doivent être en possession d'un certificat de vaccination valable contre la fièvre jaune. La vaccination contre le choléra est également requise pour les personnes ayant séjourné ou transité par un pays touché par le choléra dans les six jours précédant l'arrivée en Ethiopie.

Addis-Abeba étant située à 2 400 mètres d'altitude, il est conseillé de prendre des mesures de précaution afin d'éviter tout problème de santé lié à l'altitude.

Depuis le mois d'avril 2015, les autorités sanitaires éthiopiennes procèdent à un contrôle anti-Ebola des passagers arrivant à l'aéroport international de Bole.

Services médicaux

Le Centre de santé des Nations Unies, situé au rez-de-chaussée du CCNU, assure un service d'urgence aux participants aux réunions pendant les heures de travail. Les participants devront s'acquitter de ces services en espèces (birr éthiopiens). En cas d'urgence médicale, veuillez contacter le Centre de santé des Nations Unies (+251 115 515 828 ou +251 115 517 200).

Services disponibles dans l'enceinte de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

- Banques (Commercial Bank of Ethiopia), y compris distributeurs automatiques
- Bureau de poste
- Bureau DHL
- Magasin de souvenirs
- Magasin hors taxe (sur présentation d'un billet d'avion de retour et d'un passeport)
- Bureau de Ethiopian Airlines
- Bureau de Kenya Airways
- Agence de voyages Gashem
- Agence de voyages Airlink
- Cafétérias
- Restaurants

Le Centre de conférence est doté d'une zone Wi-Fi gratuite et des ordinateurs seront à la disposition des participants.

Sécurité

Addis-Abeba est généralement considérée comme une ville sûre. Néanmoins, comme dans toutes les grandes villes, il est conseillé de faire preuve de discrétion. Les participants sont invités à prendre les précautions nécessaires quand ils sortent, à surveiller leurs effets personnels dans les lieux publics et à éviter de se trouver seul tard le soir ou dans des lieux peu sûrs.

Pour appeler le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, composer le +251 115 511 726 ou le +251 115 444 428. Pour appeler les services de police, composer le 991 ou +251 116 610 505.

Taxis et transports en commun

Les participants sont encouragés à réserver leur taxi par l'intermédiaire de la réception de leur hôtel. La plupart des taxis ne disposent pas de compteur et le tarif de la course devrait donc être fixé au préalable.

Les bus et les minibus des transports publics suivent des itinéraires établis. Les bus sont souvent très chargés et les accidents sont fréquents. La précaution est donc conseillée.

Taux de change

La devise éthiopienne est le birr (ETB). Il existe des dénominations de 100, 50, 10, 5 et 1 ETB. L'ETB est divisé en centimes (*santim*) avec des pièces de 50, 25, 10, 5 centimes et de 1 ETB.

Le taux de change est environ de 20 ETB pour 1 dollar E.-U.

Les devises étrangères peuvent être changées en ETB dans les banques et la majorité des grands hôtels. Il est également possible de changer des devises dans la succursale de la Commercial Bank of Ethiopia dans le Centre de conférence (horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30).

Il est possible de retirer des ETB dans les distributeurs (notamment dans le Centre de conférence). Certains distributeurs permettent également de changer des devises (dollars E.-U. et euros) en ETB (à l'aéroport international de Bole par exemple).

Les cartes de crédit les plus courantes (American Express, Visa et MasterCard) sont acceptées dans la plupart des grands hôtels mais rarement dans les restaurants.

TVA et pourboire

La TVA de 15 pour cent est normalement comprise dans le prix des biens et des services.

Dans les restaurants, le service de 10 pour cent est généralement inclus dans la facture. Si ce n'est pas le cas, un pourboire de 10 pour cent est courant. Le pourboire supplémentaire est à la discrétion du client mais, dans certains établissements, le personnel de service n'est rémunéré qu'avec les pourboires.

Tourisme et achats

En général, les magasins, centres commerciaux et marchés artisanaux d'Addis-Abeba sont ouverts tous les jours (du lundi au samedi) de 9 h 00 à 18 h 00.

De nombreuses agences de voyages à Addis-Abeba proposent des tours de ville ou des excursions en dehors de la ville. La réception des hôtels peut mettre les participants en relation avec une agence de voyages.

Communications

L'indicatif de l'Éthiopie est le +251.

A l'arrivée, les participants peuvent acheter pour leur téléphone portable bibande ou tribande (900/1800/1900 MHz) une carte SIM de Ethio Telecom préchargée auprès d'un revendeur agréé (une photocopie du passeport est nécessaire).

Les smartphones (iPhone, BlackBerry, etc.) pourraient ne fonctionner pour la réception de données que dans les zones Wi-Fi.

Climat

Les températures diurnes moyennes à Addis-Abeba en novembre-décembre se situent entre 15 °C et 20 °C, avec un maximum de 23 °C et un minimum de 7 °C la nuit. Ces mois correspondent à la saison sèche.

Alimentation et boissons

Addis-Abeba offre toute une gamme de restaurants traditionnels, éthiopiens et internationaux. Pour plus d'informations consulter les guides de restaurants en ligne.

Il est vivement recommandé de ne boire que de l'eau en bouteille.

Electricité

Le courant électrique est de 220V/50Hz. Les prises électriques sont de type européen à deux broches.

Contacts

Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique
P.O. Box 2788
Addis-Abeba
Éthiopie

Téléphone: +251 115 444 134
Fac-similé: +251 115 513 633
Adresse électronique: afrm2015@ilo.org
Site Web: www.ilo.org/africa
www.ilo.org/afrm2015